

## PROCES VERBAL du Conseil Municipal du LUNDI 25 MARS 2013

**Nombre de membres :** L'an deux mil treize, le vingt-cinq mars à 19 heures, le Conseil  
**Afférents au Conseil : 15** Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement  
**En Exercice : 15** convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu  
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

**Présents :** Jacques BERNARD, Odile RAVIER, Gérard BOUVIER, Hervé GUILLAUD, Carole MILLET, Carole SAINTHON, Christian BONNET GONNET, Valérie CHAMBAZ, Fabien CHATELAT, Patrice ORCEL, Thérèse ARNAUD, Nathalie PEUTIN.

**Absents :** Jean Pierre GAILHAC qui a donné procuration à Jean GALLIEN.

**Secrétaire de séance :** M. ORCEL Patrice

**ORDRE DU JOUR :** \* Approbation du dernier compte rendu  
\* Vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2012  
\* Vote du COMPTE de GESTION 2012  
\* Affectation des RESULTATS 2012  
\* Vote TAUX IMPOSITION 2013  
\* Location de terrain  
\* Attribution SUBVENTIONS  
\* Vote du BUDGET PRIMITIF 2013  
\* Réforme des rythmes scolaires  
\* Tarif location salles  
\* QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de séance à 19h10

### Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 18 février 2013 est adopté à l'unanimité.

### Délibération 10-2013 - Vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2012

M. Jacques BERNARD, élu président de séance présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2012 après avoir présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		577 156.68		247 866.66		825 023.34
Opérations de l'exercice	1 020 149.37	639 244.35	696 700.86	988 233.95	1 716 850.23	1 627 478.30
TOTAUX	1 020 149.37	1 216 401.03	696 700.86	1 236 100.61	1 716 850.23	2 452 501.64
Résultats Clôture		196 251.66		539 399.75		735 651.41

Après avoir entendu le rapport, M. le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve et arrête le compte administratif de la commune pour l'exercice 2012

### Délibération 11-2013 - Vote du COMPTE de GESTION 2012

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budget primitif et décisions modificatives de l'exercice 2012, le compte de gestion dressé par le Receveur,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2012,
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération 12-2013 - AFFECTATION DES RESULTATS 2012**

Le Maire rappelle au Conseil que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 est de 539 399.75 € conformément au Compte Administratif.

Il propose au Conseil d'affecter cet excédent de la façon suivante :

- Affectation de 300 000 € à la section d'INVESTISSEMENT au chapitre 1068,
- Report du reliquat de 239 399.75 € à la section de FONCTIONNEMENT au chapitre 002.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de l'affectation des résultats comme proposée.

### **Délibération 13-2013 - VOTE des TAUX d'IMPOSITION 2013**

Le Maire informe que lors de la préparation du Budget primitif 2013, la Commission des Finances a proposé de reconduire les taux des impôts fixés en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire à l'unanimité, les taux des impôts locaux 2013 comme suit :

- TAXE d'HABITATION	7.41 %
- FONCIER BATI	16.14 %
- FONCIER NON BATI	49.18 %

Le produit fiscal attendu pour 2013 étant de 367 454 €. (ligne 7311)

### **Délibération 14-2013 - LOCATION de TERRAIN « Lanconnat »**

Le Maire propose de reconduire le montant du loyer du terrain donné en location à M. FERRAZ André.

Le Conseil Municipal décide de la reconduction du loyer de 25€ pour l'année 2013 à M. FERRAZ.

19h48 : arrivée de Fabrice GENTIL

### **Délibération 15-2013 - SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS**

Après examen en commission des finances de l'ensemble des demandes, il est proposé d'attribuer une subvention, après présentation du compte rendu de l'assemblée générale et d'un état des comptes, aux associations suivantes :

C.C.A.S. La Chapelle	8 200 €
ACCA - FNACA - Donneurs de sang	100 €
Rugby Club des Vallons de La Tour	200 €
FRAPNA	225 €

Il est proposé d'attribuer une participation de 1 € par jour et par enfant sur présentation d'un état des présences aux Centres de loisirs auxquels les enfants de la commune participeront pendant les vacances scolaires.

Appelé à se prononcer sur ces propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord :

- Sur les montants des subventions attribuées aux associations susnommées,
- Sur la participation de 1 euro par jour et par enfant pour participation aux centres de loisirs pendant les vacances scolaires,
- dit que ces subventions et aides seront imputées à l'article 6574 du budget communal et 657362 pour la subvention du C.C.A.S.

### **Délibération 16-2013 - VOTE du BUDGET PRIMITIF 2013**

Après examen en commission des finances, il est présenté au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2013 qui est adopté à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT : Il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 155 870 €

INVESTISSEMENT : Il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 027 941 €

### **Délibération 17-2013 - REFORME des RYTHMES SCOLAIRES**

Le Maire informe qu'il a adressé un courrier à Mme l'Inspectrice d'Académie afin de demander le report de la date d'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015.

En effet, après concertation et avec l'accord des enseignants et du conseil d'école, il a été jugé inapplicable en l'espèce, aux vues des moyens mobilisables à si courtes échéances la mise en place de cette réforme.

Le manque de temps et de visibilité sur le cadre légal de mise en œuvre (informations diffusées tardivement et au compte-goutte, voire encore indisponibles) ne permet pas à la commune de La Chapelle de la Tour d'anticiper correctement l'application des nouveaux rythmes scolaires.

En parallèle, le manque de moyens financiers, humains et matériels auquel est confronté notre commune ne permet pas la mise en place d'activités périscolaires qualitatives dès la rentrée 2013

L'objectif de la commune est de réussir la mise en application de la réforme des rythmes scolaires dans de bonnes conditions.

### **Délibération 18-2013 - TARIFS LOCATION SALLES**

Compte tenu des travaux réalisés à la salle de la petite école, la commission animation propose d'appliquer de nouveaux tarifs de location.

Après discussion, il est décidé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 15 avril 2013 :

#### **PETITE ECOLE**

TARIF ETE (week-end)	Particuliers	230 €
	Commerciaux/professionnels (journée)	200 €
	APERITIF MARIAGE (journée)	115 €
TARIF HIVER (week-end)	Particuliers	300 €
	Commerciaux/professionnels (journée)	200 €
	APERITIF MARIAGE (journée)	150 €

CAUTION : sans changement 1 500 €

Lecture des modifications apportées au règlement remis au moment de la réservation est faite et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs et le règlement proposés par la commission Animation et dit que ces tarifs seront mis en application au 1<sup>er</sup> avril 2013.

- Levée de séance à 21h

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean GALLIEN	Maire	
Jacques BERNARD	1 <sup>er</sup> adjoint	
Odile RAVIER	2 <sup>ème</sup> adjoint	
Gérard BOUVIER	3 <sup>ème</sup> adjoint	
Hervé GUILLAUD	4 <sup>ème</sup> adjoint	
Carole MILLET	Conseillère municipale	
Carole SAINTHON	Conseillère municipale	

Christian BONNET GONNET	Conseiller municipal	
Fabrice GENTIL	Conseiller municipal	
Valérie CHAMBAZ	Conseillère municipale	
Fabien CHATELAT	Conseiller municipal	
Patrice ORCEL	Conseiller municipal	
Thérèse ARNAUD	Conseillère municipale	
Nathalie PEUTIN	Conseillère municipale	
Jean Pierre GAILHAC	Conseiller municipal	